

Ethnologie d'une culture maritime qui disparaît: Saint-Pierre et Miquelon (France)

Aliette Geistdoerfer

Volume 12, numéro 2, 1990

Identité maritime
Maritime Identity

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1081675ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1081675ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore

ISSN

1481-5974 (imprimé)

1708-0401 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Geistdoerfer, A. (1990). Ethnologie d'une culture maritime qui disparaît: Saint-Pierre et Miquelon (France). *Ethnologies*, 12(2), 123–141.
<https://doi.org/10.7202/1081675ar>

ETHNOLOGIE D'UNE CULTURE MARITIME QUI DISPARAÎT : SAINT-PIERRE ET MIQUELON (FRANCE)

Aliette GEISTDOERFER

CNRS—*Anthropologie Maritime*—Paris

On appelle « petite pêche » ou « pêche locale », à Saint-Pierre-et-Miquelon,¹ la pêche côtière de la morue. « Petite pêche »² s'oppose, d'une part, à la Grande Pêche sur les bancs pratiquée, jadis par les navires métropolitains et saint-pierrais, aujourd'hui par les chalutiers métropolitains, et d'autre part, à la pêche industrielle, hauturière, pratiquée par les cinq chalutiers basés à Saint-Pierre.

En raison de l'abondance de la morue (*Gadus morhua*) dans les eaux terre-neuviennes et de la facilité de sa conservation puis de sa commercialisation, la Grande Pêche métropolitaine et la pêche côtière locale purent se développer. Aujourd'hui la morue est toujours l'unique produit de la pêche côtière, la principale espèce exploitée (80% de la production) par la pêche hauturière.

Hormis quatre saisons exceptionnelles de pêche de l'encornet (*Illex illecebrosus*) de 1978 à 1982³, les derniers artisans pêcheurs se consacrent à la pêche de la morue. La pêche « locale » de la morue s'est pratiquée à Saint-Pierre dès la réoccupation de l'archipel en 1816. Il existe deux zones de pêche côtière : l'une « à terre », autour des îles de Saint-Pierre, Langlade et Miquelon, qui n'est pas éloignée de plus de deux milles de la côte ; l'autre est beaucoup plus éloignée et composée,

-
1. L'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, depuis 1985, a le statut administratif de « Collectivité territoriale » : O. Guyotjeannin, *Saint-Pierre et Miquelon*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 71-72. J.-Y. Ribault, *Les îles Saint-Pierre et Miquelon (des origines à 1814)*, Saint-Pierre, Imprimerie du gouvernement, 1962, 145 p., fournit une excellente étude historique des îles sous l'Ancien Régime.
 2. Les termes et expressions entre guillemets appartiennent au vocabulaire saint-pierrais ou miquelonnais. P. Brasseur et J.-P. Chauveau, « Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon », *Canadiana Romanica*, 5, Tübingen, 1990.
 3. Pendant quatre ans, l'encornet a envahi les fonds côtiers saint-pierrais, ce qui a permis une pêche côtière fructueuse mais brève. P. Eynaud, *Analyse du déclin de la pêche artisanale à Saint-Pierre et Miquelon*, XII, 1986, 123 p. (rapport non publié).

jadis du French Shore⁴ le long duquel les Saint-Pierrais et les métropolitains purent travailler jusqu'en 1904, et aujourd'hui de l'île Verte et de la côte terre-neuvienne, de Fortune à Dantzig, fréquentée autrefois surtout par les pêcheurs de l'île aux Marins.

La pêche côtière, jadis pratiquée du 1^{er} avril au 30 décembre, l'est aujourd'hui du 1^{er} juin au 30 octobre. Les sorties durent de six à douze heures, selon la zone de pêche fréquentée et l'abondance du poisson. L'embarcation utilisée, le doris⁵, est traditionnelle et mesure entre sept et neuf mètres de long ; elle n'est pas pontée et peut être échouée par le levage de l'hélice du moteur. Après la Première Guerre mondiale, les doris furent tous motorisés. La pêche côtière de la morue est une « pêche à la boîte », et une « pêche de connaissance ». En effet, le seul engin utilisé fut la ligne « boëtée » avec un appât naturel.⁶ Cette technique fut de moins en moins utilisée depuis 1975, car l'emploi des « mitraillettes »⁷ se généralisa ; les captures étaient fonction de la plus ou moins bonne « connaissance » qu'avaient les pêcheurs des conditions biologiques, océanographiques et climatologiques qui rythment les déplacements de la morue.

L'armement artisanal⁸ : un ou deux pêcheurs possèdent, à parts égales, les doris qui sont construits sur place ainsi que leur grément de

-
4. Après 1783, le French Shore s'étendait depuis le Cap Saint-Jean sur la côte Est en « passant » par le Nord jusqu'au Cap Raye sur la côte Ouest. Ch. de La Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1962, tome II, p. 957-964.
 5. Une étude du doris, de son histoire et de ses différents modèles a été faite par E. Rieth, « Essai d'analyse d'une parente technologique : wary et doris de pêche côtière à Saint-Pierre et Miquelon » in *Local Boats*, Lixa Figueiras (sous la direction de), *British Archaeological Reports. International Series*, 458, 1988 ; et E. Rieth, « Le doris côtier de Saint-Pierre et Miquelon : mode de conception et procédés de construction », dans Paul-Louis Martin, (sous la direction de), *Traditions maritimes au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 1985, p. 386-409.
 6. Quand l'appât manquait, les liens devaient utiliser la « faux » (jigger) et la « vette » (petit modèle de « faux »), plombs armés de doubles hameçons n'ayant besoin d'aucun appât. Les Madelinots utilisaient aussi autrefois ces engins. R. Rallier Du Baty, *La pêche sur le banc de Terre-Neuve et autour des Îles Saint-Pierre et Miquelon. Mémoires, no 5*, Paris, Office scientifique et technique des Pêches maritimes, 1925, 121 p.
 7. Ligne à main, composée de sept hameçons « boëtés » avec des appâts artificiels, des plumes rouges. Aujourd'hui cette ligne est utilisée pour la pêche du maquereau aux îles de la Madeleine.
 8. En France, on parle d'armement artisanal quand un navire—quels que soient sa taille et le type de pêche (côtière, hauturière)—appartient à un « patron » qui est embarqué à bord (à qui appartient le plus souvent le grément de pêche) et qui

pêche. Les matelots, jadis de futurs patrons, étaient rémunérés « de moitié » ou « à la part » : ou il y avait partage égalitaire des frais et des bénéfices, ou le matelot recevait le paiement de ce qu'il avait pêché.

Les pêcheurs saint-pierrais, comme tous les pêcheurs, doivent être inscrits maritimes pour pouvoir pêcher professionnellement, mais les Saint-Pierrais sont exemptés du service militaire.⁹

Il y avait trois communautés de petits pêcheurs: ceux de Miquelon, ceux de Saint-Pierre et ceux de l'île aux Marins. Ces derniers se sont réunis aux Saint-Pierrais après la Seconde Guerre mondiale. Ils sont affiliés à ce qu'ils nomment un « syndicat », c'est-à-dire une corporation dirigée par « un chargé d'affaire » qui s'occupe de la comptabilité de chacun, et de leur « défense » quand il faut fixer les prix de la morue, les primes, etc.

Saint-Pierre et Miquelon : poste avancé pour la Grande Pêche métropolitaine

Selon les représentants des ministères intéressés et tous ceux qui, déjà, écrivent sur Saint-Pierre et Miquelon, la réoccupation de l'archipel, en 1816, par les Français, et par la France car c'est le gouvernement qui rendit possible cette réinstallation, n'avait qu'un but: créer, en Amérique du Nord, un poste avancé pour la Grande Pêche métropolitaine de la morue.

La France soutiendra financièrement (par des primes) la Grande Pêche métropolitaine sur les Grands Bancs; celle-ci, en effet, fait vivre le commerce et les armateurs de plusieurs ports français: Fécamp, Granville, Saint-Malo, Bordeaux; en outre cette pêche à bord de goélettes à voiles nécessite des équipages de marins (entre 30 et 40 par navire) qui, à bord lors des campagnes très rudes, se forment à devenir de très bons marins dont la marine de guerre française a besoin. Le ministère de la Marine encourage donc, à cette époque, la Grande Pêche, véritable école de marine.

La Grande Pêche métropolitaine de la morue est pratiquée le long du French Shore (jusqu'en 1904), sur les Grands Bancs de Terre-Neuve et dans le golfe du Saint-Laurent; Saint-Pierre et Miquelon doit

embauche un équipage. P. Adam, « Les bouleversements des pêches contemporaines (1945-1985) » dans Michel Mollat (sous la direction de), *Histoire des Pêches maritimes en France*, Toulouse, Privat, 1987, p. 337-345.

9. En France, depuis 1673, pour exercer le métier de marin pêcheur, de commerce ou de guerre, il faut être « enrôlé », c'est-à-dire enregistré auprès de l'administration maritime; jusqu'à récemment, il y avait obligation de faire son service militaire dans le corps de la marine nationale. Les Saint-Pierrais sont exemptés du service militaire parce que le départ des appelés viderait l'archipel de ses « forces vives ».

devenir le port d'approvisionnement, de réparation, d'hivernage et « une usine à morue salée » ; la morue débarquée à Saint-Pierre y sera séchée, entreposée, puis exportée.

A Saint-Pierre, parallèlement, se développe une pêche locale sur les Grands Bancs de Terre-Neuve ; mais les quelques armateurs qui arment à partir de Saint-Pierre ne gréent que de petites unités et cette flottille ne comptera jamais plus d'une quarantaine de goélettes.

Cette pêche sur les Grands Bancs occupe des marins-pêcheurs métropolitains qui viennent chaque saison ou qui demeurent deux ou trois ans sur l'archipel, hivernant à Saint-Pierre où ils se font embaucher en hiver pour la « petite pêche ».

Saint-Pierre et Miquelon : port de pêche côtière

Les habitants de Saint-Pierre et Miquelon, en partie d'anciens Saint-Pierrais rentrés « au pays », vont s'installer pour vivre définitivement sur les îles Saint-Pierre, Miquelon, et à l'île aux Chiens¹⁰ où vont habiter plus particulièrement des « hivernants » métropolitains. Ces îliens cultivent ce qui peut être exploité comme terre à Saint-Pierre, Langlade et Miquelon, et pratiquent, la « petite pêche » de la morue autour de l'archipel et le long du French Shore, la « petite pêche » de la boîte pour eux et les goélettes¹¹, ainsi que la « petite pêche » de la morue pour la saler, la sécher et la vendre aux commerçants locaux. Ils s'organisent familialement : équipages en mer pour la pêche et équipes à terre pour travailler le poisson.

Le gouvernement français, durant la période 1816-1910, aidera financièrement l'administration saint-pierraise à créer ce port—cette « usine à morue »—et soutiendra par des primes de différente nature la Grande Pêche métropolitaine, mais peu ou pas la pêche locale. Cette « petite pêche », qui occupe en 1900 près de 600 pêcheurs et autant de femmes et d'enfants à terre dans les entreprises familiales de séchage et de salage de la morue, ne connaîtra pas de grandes transformations techniques, ni se développera économiquement. Cette pêche côtière de la morue a toujours été une pêche commerciale dont la production

-
10. L'île aux Chiens, appelée aujourd'hui l'île aux Marins, est une lentille de terre (1700 mètres par 700 mètres) située en face de la ville de Saint-Pierre qui constitue le port. Elle fut habitée par près de 500 personnes vers 1900, se dépeupla peu à peu au profit de Saint-Pierre, au point où il ne reste plus que quelques familles en 1950.
 11. Quand en 1887 le Gouvernement de Terre-Neuve interdit à ses ressortissants de vendre de la « boîte » (hareng, encornet et capelan) aux Français, les « petits pêcheurs » de Saint-Pierre et de l'île aux Chiens vont en prendre en abondance pour alimenter les goélettes saint-pierraises et métropolitaines qui s'en servent pour appâter leurs « lignes de fond » (palangres).

—autrefois la morue «verte» et la morue «sèche»¹²—alimentait le marché local détenu au début du XX^e par quelques commerçants «étrangers» (métropolitains) qui expédiaient aux Antilles, et parfois en Europe, la morue «verte et sèche» achetée aux pêcheurs. Cette pêche va régulièrement décliner au cours du XX^e, étant alors l'unique activité de production. En 1900, elle emploie 965 doris ; en 1920, 310 ; en 1940, 175 ; en 1960, 124 et en 1980, 36 seulement.

Lors de l'ouverture de la première usine de transformation du poisson en 1954, la morue demeure l'unique espèce exploitable de cette région¹³ ; les «petits pêcheurs» devront livrer leur morue vidée et fraîche, morue qui s'ajoutera alors à la production des quelques chalutiers hauturiers et alimentera l'exportation de poisson congelé vers les États-Unis. La morue des pêcheurs côtiers ne peut concurrencer les quantités débarquées par les chalutiers ; leurs revenus diminuent donc et ne leur permettent plus de vivre (d'où la nécessité d'une politique d'aide).

1900-1954 : «La crise» économique

En 1900, l'archipel, alors peuplé de près de 6 000 habitants permanents, connaît une «crise économique» qui va se poursuivre, sous différentes formes, jusqu'à aujourd'hui. La Grande Pêche métropolitaine se mécanise—chalutiers à vapeur—et donc s'automatise par rapport au port de Saint-Pierre. Le poisson est salé à bord et peut être rapidement remonté en métropole. La nécessité d'un port charbonnier, d'avitaillement et de réparation s'impose donc, mais c'est à Saint-Jean de Terre-Neuve que la flotte métropolitaine, pour différentes raisons financières et techniques, accoste. L'armement

12. La morue «verte» : après avoir été éviscérée et étêtée, le poisson était tranché ; on le fendait pour l'ouvrir et ôter l'arête centrale, «la raquette». Après les avoir lavées, on empilait les morues dans les «salines»—couches de sel/couches de morues. La morue était vendue salée soit en vrac, soit en barils. La morue «sèche» : des «piles» de morues «vertes», on prélevait des morues qui étaient mises à sécher, soit sur «les graves» (plages de galets artificiellement construites) plusieurs jours, soit ultérieurement dans des séchoirs électriques. A. Geistdoerfer, «Les travailleuses de la mer», *De la voûte céleste au terroir*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1987, p. 249-265.

13. La morue est la seule espèce exploitable commercialement dans les eaux de l'archipel. Le capelan utilisé pour la boëtte a été durant quelques années salé, séché et vendu en France mais cela ne dura guère. Les autres espèces, maquereau, saumon, homard, ne sont pas présentes en abondance et ne permettent pas des pêches commerciales. A. Forest et R. Chevalier, «Ressources halieutiques dans la région de Saint-Pierre et Miquelon» *Science et Pêches, Rapport de l'Institut scientifique des Pêches maritimes*, Nantes, no 287, janvier 1979, 16 p.

local de pêche sur les bancs ne peut se maintenir car il ne peut concurrencer cette flottille qui se modernise ; il disparaît donc, faute d'investissements locaux. La population des « hivernants » rentre peu à peu en métropole et quelques familles saint-pierraises quittent définitivement l'archipel.¹⁴ Une seule activité de production se poursuit, la « petite pêche » de la morue, autour de l'archipel et le long de la côte sud-est de Terre-Neuve.

Cette crise n'est que la conclusion logique de la recréation des îles Saint-Pierre et Miquelon, qui ne furent pas réoccupées en 1816, pour que des familles s'installent et fondent une pêche locale, mais pour qu'elles participent au développement de l'armement privé métropolitain à la Grande Pêche, lequel formait les futurs marins de guerre. L'archipel Saint-Pierre et Miquelon était une colonie « entre les mains » de la France et des armateurs métropolitains qui, à partir de 1900, n'ont plus besoin de faire escale à Saint-Pierre. L'archipel n'a donc plus de « raison d'être » économique, car, contrairement aux autres colonies françaises, il ne possède ni « richesse » exploitable (canne à sucre, mine de nickel, etc.), ni force de travail exploitable (travailleurs indigènes, etc.). Pourtant, en 1900, plus de 6 000 îliens sont toujours là et veulent y vivre.

L'archipel Saint-Pierre et Miquelon n'est plus un « poste avancé » pour la Grande Pêche métropolitaine, et durant 50 ans, de 1900 à 1954, hormis l'enrichissement artificiel de quelques familles dû au commerce illicite des alcools (de 1921 à 1933) avec les États-Unis et le Canada, son économie va stagner, voire régresser ; à tel point que bien des îliens quitteront définitivement l'archipel et émigreront en Amérique du Nord.¹⁵ Malgré les efforts de l'administration du territoire, aucune pêche hauturière ou semi-hauturière n'est mise en place et la production côtière diminue d'année en année.

La pêche hauturière saint-pierraise depuis 1954

Après bien des essais « malheureux », une compagnie locale se crée, achète trois chalutiers et ouvre une petite usine de préparation et de congélation du poisson en 1954. Cette tentative d'implantation d'une industrie locale est de courte durée puisqu'en 1972 celle-ci est

14. Les armateurs métropolitains se plaignent que le port de Saint-Pierre est trop peu profond et mal équipé, que les frais de port sont trop élevés, etc. F. Louis Légasse, *Évolution économique des îles Saint-Pierre et Miquelon*, Paris, 1935, 182 p.

15. A la Première Guerre mondiale, plusieurs des familles récemment installées à l'île aux Chiens ont perdu l'un des leurs ; alors elles préfèrent rejoindre en métropole leurs familles ; en outre la situation économique est « mauvaise » à Saint-Pierre et les gens craignant la misère préfèrent « rentrer » chez eux.

«récupérée» par une société métropolitaine (filiale de la Cie La Caennaise) qui «saisit» l'usine et les chalutiers. Elle modernise l'usine, acquiert de nouveaux chalutiers sur lesquels travaillent des Saint-Pierrais, mais aussi des marins métropolitains.

Le «poisson» des «petits pêcheurs» ne pourra pas concurrencer la morue des chalutiers et peu à peu la pêche en doris va être abandonnée au profit des emplois à terre qui se développent, surtout après la départementalisation, en 1978. Le nombre des doris armés ne cesse de diminuer, mais on continue à «raconter» que la «petite pêche» est un avenir. Pourtant, la «petite pêche» l'est d'autant moins qu'un fait objectif est connu de tous, depuis dix ans: les bancs de morues autour de Saint-Pierre et Miquelon et de Terre-Neuve sont, d'une part, constitués d'individus plus petits et, d'autre part, d'une très faible densité, alors que l'effort de pêche côtière est moins important qu'autrefois.

A partir de 1989, Saint-Pierre redevient quasiment ce pour quoi ce port fut réaménagé en 1816, c'est-à-dire un poste avancé pour la Grande Pêche métropolitaine (ou du moins pour ce qu'il en reste): l'usine de transformation du poisson est rachetée par une compagnie d'armement de Bordeaux puis par une compagnie espagnole. Les nouveaux chalutiers—*la Bretagne, le Marmouset, le Saint-Denis et le Saint-Pierre*—embarquent des équipages mixtes saint-pierrais et métropolitains. Une pêche hauturière aidée financièrement par la métropole fait travailler une cinquantaine de marins; une usine de transformation du poisson appartenant à une compagnie européenne emploie une centaine d'iliens. Le principal employeur est le Territoire.

Alors qu'à Terre-Neuve la flotte côtière a été modernisée suffisamment tôt pour que demeure une population de pêcheurs, à Saint-Pierre, dans les faits, on oublie les pêcheurs côtiers pour n'en parler que dans les discours, les rapports, les articles de journaux, ne les utilisant que comme alibis politiques et culturels.

La société saint-pierraise

La société saint-pierraise est constituée de plusieurs catégories sociales. De 1816 aux années 1930, la bourgeoisie—armateurs, commerçants, entrepreneurs et fonctionnaires—réunissait des métropolitains. Une famille—celle des Légasse—acquit des pouvoirs multiples—économiques (armement, commerce) et politiques (représentant de l'archipel en métropole)—mais, ne sachant pas prendre en main le commerce des alcools entre 1921 et 1933, ce sont des iliens qui, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, enrichis par ce commerce, renverseront peu à peu ce pouvoir local des métropolitains et

prendront en main les affaires économiques, puis politiques, de l'archipel. Les répercussions de la Seconde Guerre mondiale sur la société saint-pierraise révéleront ce nouveau clivage social local. Comme l'écrit R. Béchet, désormais les Saint-Pierrais seront « exploités par des Saint-Pierrais ».¹⁶

Les métropolitains rempliront les fonctions administratives, plus particulièrement celles de cadre administratif, et deviendront, pour la plupart, les collaborateurs indispensables, par l'accès aux pouvoirs économiques et politiques, des nouveaux « boss ». Ces bourgeois locaux vont acquérir d'abord les moyens techniques et sociaux du contrôle de l'économie locale: moyens de transformation de la morue, marchés du poisson, moyens de transport (maritimes et aériens), moyens de distribution de tous les biens de consommation (alimentation, outillage, essence) et, en 1954, les chalutiers—moyens de production halieutique.

L'administration, la politique, l'économie, le religieux seront entre les mains d'une bourgeoisie locale et métropolitaine qui va diriger en partie la vie sur l'archipel; mais en partie seulement, car il ne faut pas oublier que l'archipel Saint-Pierre et Miquelon est une « colonie » française qui va continuer à être gouvernée par la métropole.¹⁷

La connaissance des rapports sociaux qui ont régi et qui régissent aujourd'hui cet ensemble social va permettre de comprendre comment Saint-Pierre, pays immortalisé par le doris, embarcation des pêcheurs côtiers, redevient, en 1989, une modeste base avancée de ce qui « reste » de la Grande Pêche française.

Il s'agit de comprendre comment fut appliqué un programme économique et social, que l'on n'a jamais, ou rarement, affirmé: Saint-Pierre ne devait pas devenir un port de pêche locale. Si la pêche côtière et les pêcheurs furent, durant certaines périodes, économiquement « utiles »—1880-1910 pour pêcher les appâts; 1910-1923 pour remplacer le commerce des alcools—la France n'a « aidé » la pêche côtière et les pêcheurs qu'à la demande du Territoire, et en ne fournissant que des « aides » de survie (primes d'hivernage) ou en appliquant de fausses

16. Les « vichyards », ceux qui soutiennent Pétain et les Allemands, sont ceux « qui ont de l'argent et ont peur de le perdre »; ceux qui furent gaullistes et pour la France Libre, ce sont « les pauvres, ceux qui n'ont rien à perdre ». Cette répartition des iliens en deux groupes sera très durable; elle est encore reconnue de nos jours; telle famille est connue comme ayant été gaulliste, telle autre comme « vichyarde ». R. Béchet, *Pour une identité saint-pierraise*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Paris IX -Vincennes, 1982, 259 p.

17. Les postes de maire et de conseillers municipaux, le poste de député à l'Assemblée Nationale, les places de conseillers généraux et celle de sénateur, etc.

solutions. Mais aucune aide en vue d'une transformation ne fut apportée.

Quelles sont les pratiques et les systèmes de représentation de ces îliens et les rapports sociaux qui régissent l'organisation de cette société et qui sont en partie la cause de la disparition d'un groupe professionnel ?

De 1910 à aujourd'hui, sous des formes variées—écrits, discours, rapports officiels ou non—des auteurs d'origines professionnelles différentes, saint-pierrais et métropolitains, vont démontrer et affirmer un certain nombre de faits :

- la pêche, et plus particulièrement la pêche côtière, est une activité qui va permettre la relève économique et sociale de l'archipel ; un nombre considérable de solutions vont être annoncées, dont certaines seront appliquées, mais . . .
- les Saint-Pierrais, et tout particulièrement les pêcheurs, ont « des habitudes de vie » qui vont rendre impossible l'application des solutions techniques et économiques proposées, et faire « rater » celles qui sont appliquées. Bien soutenue aussi, tant par des îliens que par des métropolitains, que cette image du Saint-Pierrais « bras cassé » (paresseux) qui préfère—et les pêcheurs ne sont pas exclus de cette représentation—être financièrement aidé et ne rien faire.
- « Que faire avec des gens qui sont contre les innovations et qui préfèrent ne pas travailler » ?

Les « fameuses »¹⁸ solutions de redressement économique

Après avoir analysé les textes et paroles de ceux qui sont les représentants—cadres administratifs locaux, économistes locaux, journalistes, etc.—des « pilotes » de l'économie locale, ainsi que leurs propres écrits et paroles, il est possible de mieux comprendre les pratiques liées au sujet qui nous intéresse, c'est-à-dire le déclin des pêcheurs côtiers, soit, les « fameuses solutions » qui devaient permettre un redressement économique de l'archipel par « la mer ».

Ces solutions sont proposées par des notables, des « spécialistes », des personnalités de Saint-Pierre, qui, informés de ce qui se fait ailleurs—Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse—rapportent « des idées »

18. « Fameuses », les « solutions » furent souvent des échecs. Plusieurs, comme la pêche des coquilles Saint-Jacques avec un bateau à coquillier, sont aujourd'hui le sujet d'histoires drôles : en effet, en quatre mois le bateau ne sortit que quatre ou cinq fois, et d'avaries en avaries, ne débarqua jamais que quelques kilogrammes de coquilles et de maquereau. L'achat, les réparations et l'entretien, eux, coûtèrent fort cher.

qu'ils veulent appliquer à Saint-Pierre; ou bien qui, ayant appris des modèles de développement, cherchent à les appliquer localement.

Si, durant près de cinquante ans, dans les discours, projets, écrits de redressement de l'économie saint-pierraise, les activités maritimes sont reconnues comme prioritaires, dans les faits, la plupart des solutions à long terme avortent. De ces fameuses solutions, nous pouvons citer les plus « scandaleuses »: le « frigo » (inutilisable),¹⁹ l'agrandissement du port de Saint-Pierre en 1937,²⁰ les essais manqués de chalutiers à vapeur; plus récemment l'aquaculture à Miquelon, la pêche à la coquille Saint-Jacques, les « longs-liners » et les embarcations de « 45 pieds », etc. Ces essais techniques qui ne furent que des échecs ont entraîné de très importantes dépenses prises en charge par le Territoire et la métropole, aidés par différents « fonds d'intervention »; et nous ne citons pas tous ceux, fort nombreux, qui ne virent jamais le jour: raffinerie d'huile de baleine, loterie, etc.

Le développement des activités maritimes : pêche côtière et port d'escale, un alibi

La cause de cette faillite ? Nous pouvons la trouver dans bien des paroles, dans bien des textes: les Saints-Pierrais ne veulent plus travailler, ils ne sont plus « rentables ». D'une part, les « pilotes » de ces solutions n'ont jamais pris en compte la communauté des « petits pêcheurs »; ils ignorent leurs systèmes techniques, leurs modes de travail, leur organisation professionnelle, leur culture, étroitement liée à la pêche de la morue en doris. Plusieurs des solutions proposées et appliquées vont demander aux pêcheurs de modifier brusquement des pratiques dont certaines sont le fondement même de leur organisation sociale, par exemple le doris, qui est aussi un des éléments d'identifica-

19. En 1920, le ministère de la Marine décida de construire à Saint-Pierre, au cap à l'Aigle, à un km de la ville, ce que tout le monde appelle « le frigo ». Ce « frigo » devait permettre de conserver congelé des tonnes de poisson avant de les expédier en métropole par des chalutiers congélateurs. A cette époque, il n'y avait aucun chalutier congélateur et les quantités de morue débarquées ne pouvaient emplir qu'une très petite partie de ce « frigo » qui ne servit jamais qu'à mettre à l'abri les caisses de bouteilles d'alcool et, après la Deuxième Guerre mondiale, les appâts pour les « petits pêcheurs ». En 1954, le « frigo » est momentanément réinstallé puis abandonné définitivement quelques années après.

20. Le commerce des alcools entre Saint-Pierre, les États-Unis et le Canada, dura de 1921 à 1933; il a enrichi le Territoire qui percevait des taxes portuaires mais cet argent fut dépensé à aménager le port « de manière grandiose », et cela pour rien, car déjà les navires métropolitains le désertaient. J-P. Andrieux, *La prohibition... Cap sur Saint-Pierre et Miquelon*, Montréal, 1983, 177 p.

tion des pêcheurs saint-pierrais. On pourrait presque dire qu'un petit pêcheur saint-pierrais sans son doris n'est plus saint-pierrais. Il ne s'agit pas de défendre la stagnation technique au nom du culturel, du traditionnel, mais de soutenir une des affirmations fondamentales de l'anthropologie sociale, à savoir qu'une pratique, un objet, peut remplir de multiples fonctions techniques, sociales, rituelles, et qu'avec les autres pratiques, les autres objets, elle ou il forme des « systèmes » ou des « ensembles » dont il n'est pas possible de modifier la structure sans tenir compte des effets sur les autres systèmes, à savoir l'organisation, voire la survie, de la communauté.

L'anthropologie peut aussi expliquer la constitution de ces « ensembles » et, par exemple, analyser pourquoi à Saint-Pierre c'était vouloir l'échec que de penser imposer aux pêcheurs des bateaux originaires de Nouvelle-Écosse — « les 45 pieds » — alors que le doris est, pour ces pêcheurs, un élément fondamental, non seulement de leur « système » technique et économique (il est quasiment construit par eux, il leur appartient, coûte peu à l'achat et en réparation) mais aussi de leur existence puisqu'il est le moyen d'exprimer leur particularité : ils ont été élevés, « domptés » sur un doris, ils y passent les deux tiers de leur vie, ils l'utilisent en totale sécurité,²¹ il est bien l'image de leur vie de pêcheur saint-pierrais, l'image de leur histoire.

Voici dix ans, les Saint-Pierrais ont abandonné sans mal « la ligne à main » pour « la mitraille » ; mais le doris possède sans conteste un statut particulier, une signification que n'ont pas les autres objets. Cela ne veut pas dire que le bateau représente partout la même importance. Aux îles de la Madeleine par exemple, les pêcheurs côtiers ont en quelques années remplacé aisément leurs bateaux traditionnels par des « 45 pieds » modernes ; cependant ils n'ont jamais voulu utiliser d'autres casiers à homards que ceux en bois qu'ils fabriquent eux-mêmes²². Ici, le bateau est un élément fondamental d'identification sociale, là c'est « la cage », un engin de pêche auquel les Madelinots s'identifient.

21. Le doris est reconnu comme étant une petite embarcation réunissant les meilleures conditions de navigation ; elle reste l'image des pêcheurs sauvés sur les bancs grâce à leur doris qui résiste à la houle, à la tempête. Jean Chapelot, Aliette Geistdoerfer et Eric Reith, *Les îles Saint-Pierre et Miquelon : étude archéologique, historique et ethnographique*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1982, tome I, p. 168-200.
22. A. Geistdoerfer, « Exprimer son identité madelinote : la fabrication des cages à homards », dans P.-L. Martin, p. 158-168.

La pêche hauturière et les bateaux «45 pieds»

Des armateurs locaux et l'Administration Maritime,²³ à la veille de la Seconde Guerre mondiale, voulurent, afin de relancer le commerce du poisson à Saint-Pierre, armer des chalutiers et embarquer des Saint-Pierrais pour pratiquer cette pêche hauturière. Ce ne furent que des essais et les Saint-Pierrais restèrent pêcheurs côtiers. Quand, en 1951, la première société de pêche saint-pierraise acheta plusieurs chalutiers, elle dut engager des pêcheurs métropolitains pour compléter les équipages, comme aujourd'hui ceux des deux derniers chalutiers arrivés, le *Marmouset* et la *Bretagne*. On ne transforme pas, par l'effet du Saint-Esprit, un pêcheur côtier qui sort en mer une douzaine d'heures et voit la terre de son doris, en pêcheur hauturier. Il aurait fallu qu'une école d'apprentissage maritime soit ouverte à Saint-Pierre même et puisse accueillir les jeunes souhaitant devenir pêcheurs à bord des chalutiers ; ceux-ci étaient obligés, sont toujours obligés, de partir en métropole s'ils désirent devenir officiers à la pêche au large. Il faut aussi que ce qui était un « nouveau » métier—la pêche hauturière—un nouveau mode de vie—partir en mer trois semaines— soit peu à peu pris en considération par les îliens pour que plusieurs cherchent à s'y engager. Ceux qui sont aujourd'hui officiers de pêche sont tous des fils de « petits pêcheurs » et ont souvent commencé leur carrière en faisant « la petite pêche ».

On s'étonne aujourd'hui que les Saint-Pierrais soient des « petits pêcheurs » qui ont refusé de devenir des pêcheurs hauturiers et qui (la moyenne d'âge étant de cinquante ans en 1982) refusent de changer leurs techniques. Mais au XIX^e siècle, jusqu'à la disparition de la pêche sur les bancs à partir de Saint-Pierre, jamais un Saint-Pierrais ne fut embarqué sur les goélettes. Le ministère de la Marine n'octroyait les « primes à l'embarquement » des pêcheurs que si ceux-ci étaient métropolitains, c'est-à-dire de futurs marins de guerre. Or les Saint-Pierrais, exemptés du service militaire, étaient jugés inutiles pour la métropole et ne purent donc bénéficier pleinement de ces primes. Aussi ne se consacrèrent-ils pas à la petite pêche « par goût », mais bien par obligation.

Quant, en 1933, le commerce des alcools sur l'archipel prit fin et que des essais de pêche hauturière furent entrepris, la métropole et les autorités locales n'auraient-elles pas pu, pour utiliser cette main-d'œuvre jeune et sans emploi (comme cela fut fait à Terre-Neuve et sur

23. En France, les marins sont administrés indépendamment des autres travailleurs par l'Administration maritime. Dans chaque capitale maritime, il y a un bureau de l'Administration maritime dirigé par l'Administrateur.

le littoral métropolitain), mettre en place une école d'apprentissage et ainsi créer des équipages pour la pêche hauturière et semi-hauturière. La pêche hauturière ne connut un développement à Saint-Pierre et Miquelon qu'en 1972, lorsque des compagnies métropolitaines y trouvèrent leur intérêt et furent aidées financièrement par le Territoire et la métropole. La compagnie créée par des Saint-Pierrais ne réussit pas à se maintenir ; par contre Interpêche, de Caen, se développera de 1972 à 1988, rachetée par la SNPL, Société nationale de pêche au large de Bordeaux.

Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples. Ceux-ci permettent de montrer que les solutions ont toutes échoué, car elles n'avaient pas pour fonction de *réussir*, c'est-à-dire de transformer la pêche côtière en une pêche semi-hauturière et de permettre à une communauté d'évoluer. Aucun moyen n'a été donné aux Saint-Pierrais pour qu'ils prennent en charge, eux-mêmes, ces transformations, cette évolution, à savoir l'éducation, les moyens financiers et l'information technique.

Une société insulaire—en survie

En étudiant ici les phénomènes sociaux, il faut toujours tenir compte que ceux-ci sont marqués par l'insularité. Pratiques et comportements connaîtront des limites, différentes de celles qu'ils connaissent sur un continent, et qui sont celles de la survie. Si, autrefois, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le gouvernement français a pu obliger le gouvernement de Saint-Pierre à renvoyer une partie des îliens hors de l'archipel, aujourd'hui cela n'est plus possible. Il y a donc obligation de permettre aux îliens, quels qu'ils soient, de vivre et d'en exiger les conditions favorables. Cela donnera aux rapports de dépendance qui unissent îliens et, plus particulièrement, les pêcheurs côtiers, aux « employeurs » locaux, des caractères très particuliers qui s'exprimeront dans leurs pratiques et leurs systèmes de représentation, second volet de ce que peut être l'étude anthropologique d'une activité—la pêche côtière.

Les pêcheurs côtiers ont mis en place, au cours de ce siècle et demi, des systèmes techniques et sociaux ; ils possèdent des savoirs, ont des pratiques sociales bien particulières, dont l'ensemble constitue la culture saint-pierraise. N'est-il pas étrange, aujourd'hui, de voir l'office du tourisme mettre en valeur, par exemple, l'île aux Marins, « l'île des pêcheurs » comme on l'appelait, et de voir que la vitrine « touristique » et culturelle de Saint-Pierre c'est la pêche, alors que ceux qui ont créé cette culture n'ont plus aucune valeur sociale ni économique, leur patrimoine étant pour ainsi dire mort. L'analyse

anthropologique des pratiques des pêcheurs côtiers peut apporter des éléments explicatifs au déclin de la pêche côtière et à la disparition de la communauté des pêcheurs. Il s'agit de comprendre comment, de dépendants « obligés », les pêcheurs sont devenus, peuvent devenir, des dépendants « volontaires », et comment leur mode d'organisation sociale—la famille—va renforcer cette pratique.

Dépendant obligé, dépendant volontaire

Les pêcheurs côtiers sont des artisans ; ils possèdent leurs moyens techniques de travail—lieux de pêche²⁴, outillages, le produit de leur travail—, mais, comme nous l'avons déjà expliqué²⁵, ce ne sont pas là les « moyens techniques d'une production halieutique », lesquels comprennent les moyens techniques de transformation, ici « grave » et sel, puis des séchoirs électriques et des moyens de congélation.

Comme sur une grande partie du littoral du golfe du Saint-Laurent, à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, les familles des pêcheurs côtiers et les « marchands » sont mis dans des rapports de dépendance. Si le « marchand » a besoin d'une main-d'œuvre efficace, étant donné la précarité des marchés du poisson salé, il doit conserver cette population à son service en instaurant un système de crédit renouvelé pour éviter de la rétribuer. Puisqu'il est le seul distributeur de biens de consommation (dont le sel), il peut lui imposer le troc et faire varier les termes de l'échange selon le prix de vente de la morue salée.

A Saint-Pierre, les pêcheurs sont d'autant plus soumis à ces commerçants que c'est une île et qu'ils ne peuvent que rentrer en métropole s'ils veulent échapper à ce qui fut un joug ; mais encore faut-il payer le voyage. A cette dépendance, à ce joug, il y a une limite, celle de la survie. Il est possible de maintenir des communautés dans un état de pauvreté, d'en abrégier l'espérance de vie (usure physique, accidents, etc.), mais il est impossible de ne pas leur donner les conditions minimales, cette main-d'œuvre étant irremplaçable. Pour cela, dès la réoccupation de l'archipel en 1816, la métropole va devoir octroyer des subventions aux habitants, afin de leur permettre de

-
24. Les petits pêcheurs transmettent de père en fils des connaissances techniques, principalement celles de la situation des lieux de pêche ; ainsi de certains ils en ont sinon l'usage exclusif—comme les pêcheurs des îles de la Madeleine sur les « pierres » à homard—du moins une priorité d'usage. A. Geistdoerfer, *Saint-Pierre et Miquelon. Une communauté de petits pêcheurs, quel avenir? Rapport 71094*, Paris, Ministère de la Culture, 1988, 258 p.
 25. A. Geistdoerfer, *Pêcheurs acadiens, pêcheurs madelinots. Ethnologie d'une communauté de pêcheurs*, Paris, Centre National de Recherche Scientifique, 1987, 500 p.

vivre. Il faut rappeler que l'archipel n'offre pratiquement aucune ressource naturelle en quantité suffisante pour nourrir une population, même peu importante.

Ainsi, de 1816 à nos jours, la métropole ne cessera pas de financer Saint-Pierre et Miquelon et ses habitants, non seulement pour en permettre la « survie », mais aussi pour des raisons sociales. S'il est utile de connaître les crédits accordés à l'archipel, c'est surtout l'étude des *règles* de leur répartition locale qui va expliquer comment, d'un pêcheur aidé, on fait un pêcheur assisté. L'anthropologue n'est pas là pour juger des sommes octroyées à Saint-Pierre et Miquelon, ni pour déterminer si celles-ci sont plus importantes que celles reçues par une région littorale similaire, mais bien pour comprendre ce que cette pratique transformera dans la vie des îliens.

Les subventions et aides financières métropolitaines seront affectées, soit directement aux demandeurs (personnes, entreprises), soit par l'intermédiaire du département, du Conseil général. Les « demandeurs », ce sont quasiment l'ensemble des entrepreneurs de l'archipel, d'Interpêches (Industrie de transformation du poisson, filiale de la Société Caennaise !) à la maison de la Culture. Ces aides serviront à des modernisations, à des réparations, à éviter des faillites, etc. Les nombreux projets de développement économique et l'application de quelques-uns d'entre eux seront ainsi subventionnés : l'aquaculture, l'achat des bateaux de « 45 pieds », etc.

Il y a à Saint-Pierre et Miquelon, comparativement à une région métropolitaine qui est « aidée » par l'État, une généralisation de cette pratique. La politique de subventions, à Saint-Pierre et Miquelon, doit, d'une part compenser l'absence d'investissements de la part des entrepreneurs saint-pierrais et, d'autre part, maintenir l'archipel à l'état de colonie ; la métropole ne (veut) peut pas mettre en place une véritable politique de redressement économique et social, car celle-ci pourrait concurrencer les intérêts des pêches métropolitaines.

Si, au XIX^e siècle, cette aide métropolitaine est obtenue pour maintenir une population locale quasiment sans ressources, au XX^e siècle, celle-ci est peu à peu obtenue par différentes catégories de *personnes*, tout particulièrement par les « petits pêcheurs », pour compenser le manque de travail l'hiver (« primes d'hivernage »), une mauvaise saison de pêche, l'augmentation du prix du gaz-oil, des revenus insuffisants. Les aides aux entrepreneurs et aux particuliers participent immédiatement au maintien de l'ordre social, compensent l'absence d'emplois et l'absence d'investissements locaux, et permettent le développement « normal » du commerce local ; à long terme, ces aides répétées, généralisées, placent les îliens, et tout particulièrement

les pêcheurs côtiers, dans une situation sociale particulière, celle d'« assistés ».

Comme ils ont voulu hier transformer les pêcheurs côtiers en pêcheurs hauturiers, les économistes, entrepreneurs et politiciens veulent aujourd'hui que les pêcheurs côtiers et les îliens soient économiquement « autonomes », alors qu'aucun moyen (autre que de l'argent en quantités calculées) n'est mis en place pour le leur permettre. Ils peuvent difficilement acquérir cette autonomie, étant donné que depuis 150 ans, ils sont subventionnés de manière à vivre et à consommer, mais pas de manière à transformer les conditions de cette vie.

Cette perte d'autonomie est accentuée par l'organisation sociale qui définit la communauté des pêcheurs : la famille. Les relations familiales, à l'intérieur de chacune des deux catégories sociales saint-pierraises, régissent l'ensemble des relations sociales : travail, alliances, entraide, conflits, etc. Au cours du XIX^e siècle, l'archipel est réoccupé par des familles composées d'anciens habitants de Saint-Pierre, des couples qui viennent travailler. Jusqu'à la mécanisation de la pêche (chalutiers, usines de filetage et de congélation), la famille restreinte sera un groupe technique de production : les hommes pêchent et les femmes prennent en charge la transformation de la morue. Si, dans certaines conditions économiques et sociales, l'organisation familiale peut être celle qui va permettre *le maintien d'une communauté* (échanges de biens et services, réseau d'entraide, moyen de survie), dans d'autres, elle peut gêner son évolution. On a vu aux îles de la Madeleine que la fixation de ce modèle et sa persistance peut être un handicap face à une société et à une économie qui doivent se transformer.

Avant la Seconde Guerre mondiale, les pêcheurs côtiers mirent en place une ébauche de groupes professionnels. Deux ou trois « syndicats de petits pêcheurs », à Miquelon, l'île aux Marins et Saint-Pierre, ont réuni les pêcheurs. Ils servaient principalement de « chargés d'affaires » auprès des pêcheurs, c'est-à-dire qu'ils faisaient la comptabilité de chacun, devaient consulter les pêcheurs régulièrement et négocier, avec la compagnie le prix du poisson, avec le département les primes. Il y eut toujours deux ou trois syndicats, souvent en désaccord, et les pêcheurs, une fois de plus, déléguèrent leurs pouvoirs à quelques « secrétaires » et « présidents » qui vont parfois être « partie prenante » dans l'économie en place. Dernièrement, quelques pêcheurs côtiers, sans s'organiser institutionnellement, ont constitué un « groupe » portant le nom de l'acheteur, autre que la compagnie, à

qui ils ont *décidé* de vendre leur morue. Ce « groupe », après quelques années d'« indépendance », a dû rentrer dans le rang.

On peut donc dire que les relations fonctionnent verticalement. L'organisation professionnelle n'est pas nécessaire tant que les rapports familiaux peuvent servir de réseau d'entraide, aussi bien pour effectuer une tâche que pour obtenir un « service ». Un pêcheur qui a besoin de quelque chose préférera passer par le réseau familial de la personne qui pourra l'aider plutôt que de demander à un étranger ; et, si aucune relation familiale ne peut faire le relais, il choisira d'aller directement le rencontrer et le lui demander. A Saint-Pierre, en raison de la concentration géographique et de la petitesse des groupes, les gens se connaissent tous et, même si les « distances sociales » existent, elles n'empêchent jamais un îlien d'aller dire au député « ce qu'il pense de lui » ou « lui demander un service », car sa mère était la sœur du frère... et tenait un commerce, etc.

Des organisations professionnelles verront le jour au moment où l'industrialisation sera mise en place : chalutiers, usines de poissons ; les syndicats nationaux—CFDT, CGT, FO, FEN—mettent en place des unions locales pour les marins, les dockers, les ouvriers, les employés, les fonctionnaires. Mais, malgré l'influence de quelques-uns, jamais les petits pêcheurs ne s'associeront aux unions locales.

La survie de la communauté des petits pêcheurs a été le résultat d'un rééquilibrage constant, renouvelé, dans une relation d'interdépendance établie entre eux et les « bourgeois » (et la métropole) depuis le début du XX^e siècle, et ce, sous des formes qui varient. Les petits pêcheurs seront dépendants (employés et clients) des entrepreneurs « économiques et politiques » locaux, mais régulièrement ils rééquilibreront en leur faveur cette relation, en faisant fonctionner relations familiales et politiques ainsi que le statut de Saint-Pierrais : des îliens.

L'anthropologie prend en considération *l'ensemble* des éléments constituant une société ; elle n'isole pas, dans ce cas, les « petits pêcheurs » des autres membres de la société—pêcheurs hauturiers, commerçants, entrepreneurs, employés, etc. Elle ne sépare pas non plus l'activité de ses acteurs. Il est vrai que la prise en compte des pratiques et des structures sociales impose la mise en évidence des conditions sociales, économiques, culturelles, voire des conflits, et oblige à tenir compte, à toutes les échelles adoptées pour l'étude, des dimensions politiques qui, aujourd'hui, sont essentielles à connaître quand on veut comprendre la pêche artisanale, où que ce soit, car elle est un enjeu politique et économique de plus en plus important.

L'anthropologie, en effet, connaissance scientifique des sociétés, ne porte pas de jugements, moraux, sociaux, économiques, politiques.

Quand un économiste écrit qu'aujourd'hui, à Saint-Pierre, les pêcheurs artisanaux ne sont pas « rentables » car ils ne désirent pas développer leur effort de pêche, il les juge de manière « négative ». La « rentabilité » que ces pêcheurs ne recherchent pas est définie par un certain système économique dont on peut discuter l'application puisque, dans ce cas, il est une des causes de la diminution d'un groupe professionnel, de la régression d'une culture maritime originale, disparition toutefois non tragique puisque la vie des îliens n'est pas mise en cause. Là où l'économiste a raison, c'est quand il explique qu'à partir du moment où ces pêcheurs ne peuvent pas répondre aux critères économiques du système actuel, ils disparaissent !

Je considère donc que ces conclusions et les nôtres sont parfaitement complémentaires, mais que leurs objectifs sont différents. L'anthropologie est la seule science sociale qui étudie des faits dont la nature est complexe, qui ne relève jamais exclusivement d'une des disciplines scientifiques établies—géographie, histoire, économie...—, faits qui appartiennent à des systèmes et à des structures *non évidentes* et souvent *inobservables* par l'intervenant non averti. Ces quelques explications anthropologiques répondront à la question que se posaient, à juste titre, les biologistes de l'ISTPM²⁶ (Saint-Pierre), constatant qu'un des facteurs du déclin de la petite pêche était de nature « culturelle ».

Les anthropologues collaboreront avec les biologistes et les économistes pour, quand cela est nécessaire, trouver les « solutions » à une « crise » économique, pour établir les modalités de développement technique ou économique: passage d'une pêche artisanale à une pêche industrielle, par exemple. En effet, seule l'anthropologie, qui explique les *spécificités* de chaque groupe, communauté, société, peut faire le *lien* entre la communauté et celui qui, parfois à juste raison, veut introduire une nouvelle technique, transformer une pratique. Les anthropologues ne sont pas des chercheurs qui renient l'évolution, les transformations, au nom d'une culture traditionnelle, mais prennent en charge, avant le développement technique, économique, le *développement social*, les conditions de vie conformes à l'identité du groupe, de leur culture, de leur *raison d'être*. L'anthropologie, dans certaines occasions, peut aujourd'hui jouer un rôle social, mais il est vrai, et c'est pourquoi son aide est rarement sollicitée, qu'elle peut aussi condamner certaines transformations politiques, techniques, économiques, qui n'ont entraîné, qui n'entraîneraient, que la disparition des

26. ISTPM—Institut scientifique et technique des pêches maritimes; appelé aujourd'hui IFREMER: Institut français de recherches et d'exploitation des mers, Brest.

communautés, et cela au nom d'intérêts «supérieurs». Qui dit disparition ne dit pas disparition physique; à Saint-Pierre et Miquelon, les petits pêcheurs sont toujours en vie, mais ils ont perdu un moyen de vivre et les fondements de leur identité: la pêche côtière. Cela n'était pas obligatoire. Le développement économique de Saint-Pierre et Miquelon pouvait avoir lieu sans cette mort sociale.

A partir du moment où chacun d'entre nous défend pour soi et les siens le droit au travail et l'acquisition des meilleures conditions pour exprimer son identité, je crois qu'il est possible d'exiger la même chose pour les Saint-Pierrais et d'obtenir pour eux, ce qui me paraît encore un des fondements de l'identité, ce qu'on appelle aujourd'hui le *travail*, quel qu'il soit, pêche ou autre. Accepter, au cours de leur survie, l'*assistanat*, me semble être un désintéret, voire une lâcheté; désirer qu'ils poursuivent la pêche côtière, une utopie culturelle; mettre en place une activité qui leur donne les moyens de *vivre*, la seule exigence possible.